

Arrêté du 20 août 2010 portant cessation de fonctions d'un fonctionnaire en qualité de régisseurs d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF1022374A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande DS/MN n°3120 du 29 juillet 2010 du directeur interrégional pour la région Grand Est et la demande AL/BB n° 1585/1586 du 22 juillet 2010 du directeur territorial Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges ;

ARRÊTE

Article 1

Il est mis fin au fonctions de régisseurs d'avances et de recettes de Monsieur Alain Lantz, attaché à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges, auprès des circonscriptions départementales de la protection judiciaire de la jeunesse de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

Article 2

L'arrêté du 17 août 2004 portant nomination de Monsieur Alain Lantz en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Meurthe-et-Moselle et l'arrêté du 21 juillet 2009 portant nomination de Monsieur Alain Lantz en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Meuse sont abrogés.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er septembre 2010, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Grand Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 20 août 2010

La ministre d'État, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés
et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau de l'allocation des
moyens

Aurore CHENU